



# Le CCAS recrute

## un Animateur des solidarités

### (F/H) à temps complet



#### Qui recrute ?

Le CCAS de SAINT-GREGOIRE (35760) :

Attaché à la Mairie de Saint-Grégoire, ville de plus de 10.000 habitants, dynamique, résidentielle, facile d'accès, offrant un environnement agréable et verdoyant - attenante à Rennes, membre de Rennes Métropole - employant plus de 140 agents de la Fonction Publique exerçant plus de 80 métiers différents

#### Quel métier ?

Animateur/rice

#### Quel service ?

Centre Communal d'Action Sociale

Le CCAS de Saint Grégoire met en œuvre et coordonne la politique sociale sur le territoire communal.

#### Quelles conditions ?

Contrat de projet **2 ans** à partir du **1<sup>er</sup> novembre 2022**

Temps complet (35h00)

Permis B obligatoire

Déposez vos lettre de motivation et CV avant le **25 septembre 2022** par mail à : [ressourceshumaines@saint-gregoire.fr](mailto:ressourceshumaines@saint-gregoire.fr)

Monsieur le Président du CCAS  
Service Ressources Humaines  
BP 96232  
35762 SAINT-GREGOIRE CEDEX

#### Nous pouvons vous renseigner

Khalil BETTAL- Directeur du CCAS

[k.bettal@saint-gregoire.fr](mailto:k.bettal@saint-gregoire.fr)

Valérie LANIESSE – Service RH

[ressourceshumaines@saint-gregoire.fr](mailto:ressourceshumaines@saint-gregoire.fr)

Consultez notre site internet

<https://www.saint-gregoire.fr/>



#### Pourquoi ce poste ?

La Ville et le CCAS de Saint-Grégoire ont pour projet de créer un tiers-lieu labellisé « Espace de Vie Sociale ». Ce tiers-lieu, installé dans un bâtiment d'intérêt patrimonial en cours de rénovation, accueillera des logements pour des jeunes, une épicerie solidaire, une permanence des services sociaux et des espaces dédiés à l'animation sociale. Le tiers-lieu sera le lieu de vie d'un projet social coconstruit avec les habitants, les associations et les partenaires.

#### Quelles sont les missions ?

##### 1<sup>ère</sup> étape – préparation de l'ouverture du tiers-lieu (environ 12 mois)

- Contribuer à l'élaboration du Projet Social et préparer l'ouverture du tiers-lieu
- Informer et associer les associations et les habitants dans les quartiers de la ville
- En lien étroit avec les associations et les habitants, coconstruire le programme d'animations et le cadre futur de fonctionnement du tiers-lieu, avec une démarche sur le terrain

##### 2<sup>ème</sup> étape – mise en œuvre du tiers-lieu (à partir de fin 2023)

- Favoriser et développer les projets de partage et transmission des savoirs, dans les domaines de l'éducation, de la culture, de l'art, de l'artisanat et de l'écologie
- Piloter et conduire des projets collectifs en appui aux habitants sur un mode de co-construction.
- Proposer des animations socio-culturelles pour des publics diversifiés : familles, jeunes, seniors..., pour s'amuser, pour apprendre, pour partager, pour s'instruire.
- Suivre les plannings, la logistique et la gestion quotidienne du fonctionnement du tiers-lieu, en lien avec les services de la ville.

#### Quel profil ?

Vous avez une première expérience réussie dans l'animation sociale ou l'animation jeunesse ou l'animation culturelle. Vous savez conduire des projets transversaux en lien avec des partenaires et vous avez le goût des projets collectifs, avec des publics différents. Vous disposez de très fortes capacités relationnelles, d'empathie, vous savez aller vers les autres et travailler en équipe. La maîtrise des méthodologies de conduite et d'évaluation de projets vous permet d'atteindre les objectifs qui vous sont fixés.

Titulaire d'un diplôme d'animation ou de médiation. (DUT, BEJEPS DEJEPS, DUMI...)

#### Quels avantages ?

**Rémunération** : selon la grille indiciaire des Animateurs - Catégorie B + prime mensuelle (fixe) + 2 primes annuelles (novembre et janvier) + **Avantages** : adhésion au CNAS (Chèques-vacances / billetterie / locations / abonnements / allocations...) + Titres restaurant + Participations Employeur Contrat individuel labellisé Prévoyance Maintien de salaire et aux frais de transport en commun et de location de vélo